

**Date :** 1<sup>er</sup> décembre 2017

**Destinataires :** Commission Promotion

**Objet :** Compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2017

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	Société	Observations
WILLAUME	Antoine	X		ANTARGAZ - FINAGAZ	
VICARI	Valérie		X	ANTARGAZ - FINAGAZ	Représentée par A. Willaume
PIERRY	Anne-Stéphanie	X		BUTAGAZ	
MARCO	Virginie		X	PRIMAGAZ	
BAUMONT	Christine	X		CFBP	
COQUIN	Emilie	X		CFBP	
PEDESSAC	Joel		X	CFBP	

### Ordre du jour :

1. Validation du CR de la réunion du 30 juin 2017
2. Actualités & actualités institutionnelles
3. Communication
  - a) « 3 usages »
  - b) GPLc
  - c) Filière
4. Budget 2018

👉 **Prochaine réunion : A fixer en juin 2018**

## 1. Validation du CR de la réunion du 30 juin 2017

Le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2017 est validé à l'unanimité.

## 2. Actualités et activités institutionnelles

### 1) Au niveau national

#### Fiscalité

PLF2018 en cours de discussion : le texte passera à présent en 2ème lecture à l'AN.

Parmi les sujets d'attention pour la filière :

#### **Prix du carbone**

La trajectoire du prix du carbone (composante de la TICPE) est accélérée comparé à celle initialement prévue dans la loi de transition énergétique. Le prix de la tonne de CO<sub>2</sub>, passe de 30,50 € en 2017 à 44,6 € en 2018 puis atteindre 86,20 € en 2022.

2018	2019	2020	2021	2022
44,6 €/t	55€/t	65,4€/t	75,8€/t	86,2€/t

#### **GPLc utilisé comme carburant et sous condition d'emploi**

La TICPE du GPL utilisé comme carburant et sous condition d'emploi augmente en fonction de la trajectoire carbone.

		2018	2019	2020	2021	2022
GPL sous condition d'emploi	100 kg nets	15,9	19,01	22,11	25,22	28,32
GPLc stations	100 kg nets	20,71	23,82	26,92	30,03	33,13

L'écart GPL/E10 se maintient mais se réduit tout de même légèrement.

*Proposition portée par CFBP* Maintenir une fiscalité attractive pour le GPL/Figer la TICPE GPLc à partir de 2018 à 20.71€/100kg nets jusqu' en 2022.

> Proposition amendement & RV avec cabinet METS, Transport, Sénat, Assemblée nationale.

L'amendement visant à figer la TICPE GPLc a été déposé par une 10aine de sénateurs LR pour examen en séance publique. Toutefois, il est tombé au cours de la discussion suite à l'adoption d'un amendement qui supprime la programmation fiscale prévue pour 2019-2023.

*Action CFBP* : proposer l'amendement pour la 2<sup>nde</sup> lecture AN.

#### **Butane/propane utilisé comme combustible**

*Proposition portée par CFBP* : décaler l'application de la mesure d'un an & limiter le périmètre de l'assujettissement.

1<sup>er</sup> lecture Sénat

> Note de position/Proposition amendement/ RV depuis juillet 2017 avec services des douanes, cabinet Premier Ministre/Elysée, METS (DGEC), Ministère des Finances (DLF), Sénat, Assemblée nationale.

L'amendement a été déposé par une 10aine de sénateurs LR pour examen en séance publique.

Résultat des discussions :

L'amendement est tombé au cours de la discussion suite à l'adoption d'un amendement qui supprime la programmation fiscale de 2019-2023.

Un amendement I-639 du Gouvernement a procédé à la modification rédactionnelle demandée et modifié « des particuliers » par « non professionnelle » pour mettre en cohérence la terminologie du texte avec celui de la directive 2003/96/CE sur la fiscalité des énergies qui distingue les consommations professionnelles et non professionnelles.

Coût pour la filière :

Application 1/1/18: environ 500 millions € sur 5 ans

Application 1/1/19 : - 150 millions dont 30 millions en 2018

*Action CFBP* : RV + proposer l'amendement pour la 2<sup>nde</sup> lecture AN.

## Rapprochement de la fiscalité gazole/essence

Le rapprochement des TICPE essence et gazole se poursuit de façon à annuler progressivement, d'ici quatre ans, l'avantage fiscal accordé au diesel. En 2018, l'augmentation des TIC se traduiront par une augmentation des prix à la pompe de 3,9 c€/l pour l'essence et de 7,6 c€/l pour le gazole en 2018.

Pour mémoire, le rapprochement de la fiscalité gazole/essence a été initié en 2015 avec +2 c€/l sur le gazole, puis un rapprochement de +1 c€/l pour le gazole et de -1 c€/l pour les essences en 2016, reconduit en 2017. En 2017, cet écart est de l'ordre de 10 c€/l entre le gazole et l'essence E10 : le taux de la TICPE est de 53,07c€/l pour le gazole, de 63,07c€/l pour l'essence SP95-E10 et de 65,07 c€/l pour l'essence SP95-E5 et le SP98.

## L'évolution de la prime à la conversion :

La prime à la conversion des véhicules vise à accélérer la sortie du parc des véhicules essence et diesel les plus polluants, donc les plus anciens, en aidant les Français à acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut de leurs vieilles automobiles. Mise en place en 2015, le PLF prévoit d'élargir son champ.

- A l'heure actuelle : Hors acquisition d'un véhicule électrique ou hybride neuf, la prime concerne les seules personnes non imposables possédant un véhicule diesel datant d'avant 2006. Son montant était de 500 euros pour l'achat d'une voiture particulière essence neuve ou d'occasion répondant à la norme Euro 5, et de 1.000 euros pour l'achat d'un véhicule essence Euro 6 ou d'un véhicule électrique d'occasion.

- Selon le PLF : La nouvelle prime à la conversion bénéficiera aux propriétaires de véhicules essence immatriculés pour la première fois avant 1997 ou diesel avant 2001, étendu à 2006 (diesel uniquement) pour les ménages non imposables, qui achèteront une voiture neuve ou d'occasion plus récente et affichant une vignette Crit'air 0 (électrique), 1 et 2 (émettant moins de 130 gCO<sub>2</sub>/km)

- Le montant de la prime sera fixé à 1.000 euros. Ce montant sera porté à 2.000 euros pour les personnes non imposables.

Tous les véhicules GPL émettant moins de 130gCO<sub>2</sub>/km, neufs mais aussi d'occasion, sont éligibles car Crit'air 1.

Cette mesure sera financée par un aménagement du malus sur l'achat des modèles les plus polluants.

## Evolution du bonus-malus écologique

- Voitures hybrides rechargeables : suppression de cette aide à l'acquisition en 2018 (actuellement de 1.000€ en 2017).
- Voitures électriques : maintien du bonus à 6.000€ en 2018.
- **Durcissement du malus** : le déclenchement du malus commence désormais à partir de 120 gCO<sub>2</sub>/km pour être à 10.500€ au-delà de 185 gCO<sub>2</sub>/km.

## Taxe sur les véhicules de société :

Examen dans le cadre du PLFSS 2018.

Les véhicules GPL émettant moins de 100g de CO<sub>2</sub>/km sont exonérés de la composante carbone de la TVS pendant 12 trimestres (au lieu de 8 trimestres). L'exonération est définitive pour les véhicules dont les émissions sont inférieures ou égales à 60g de CO<sub>2</sub>/km.

Le barème est durci : cf. ppt.

## Evolution CITE

L'amendement N°II-1904 du Gouvernement a été adopté : il prévoit de maintenir l'éligibilité du CITE aux chaudières fioul « qui respecteront des critères de performance énergétique renforcés, définis par arrêté », jusqu'au 30 juin 2018 au taux de 15 %.

Dans les faits : si le critère de rendement est fixé à 90% et plus, une majorité de chaudières fioul sera exclue du dispositif.

> Opportunité pour les chaudières gaz

+ L'éligibilité des parois vitrées au-delà du 31 décembre 2017 sera maintenue, au taux de 15 %, uniquement pour les contribuables remplaçant du simple vitrage par du double vitrage, jusqu'au 30 juin 2018. En revanche, les portes d'entrée et les volets isolants seront exclus du CITE à compter du 1er janvier 2018.

### **Généralisation du chèque énergie**

Le dispositif du chèque énergie, expérimenté dans 4 départements, sera généralisé en 2018. Pour mémoire, le chèque énergie vise à remplacer les tarifs sociaux et s'applique à toutes les énergies (propane compris). Il sera attribué automatiquement au bénéficiaire selon un barème pouvant aller de 48 à 227 € en fonction de leur situation de revenu et de famille et en fonction de l'évolution de la taxe carbone. Le montant moyen est évalué à 150 euros.

### **Politique énergétique**

**Plan Climat :** le CFBP a préparé avec AFG un livre blanc sur les propositions de la filière gaz. Ces propositions seront valorisées auprès des pouvoirs publics/médias.

### **PPE/Assises de la mobilité**

Le CFBP contribue aux travaux relatifs à l'élaboration :

- de la PPE 2019-2023 en participation directe ou via AFG/Coénove
  - et aux Assises de la mobilité qui aboutiront à une loi d'orientation Mobilité au premier semestre 2018. Le CFBP porte 6 propositions pour développer l'usage du GPL : cf. ppt.
- L'objectif est de positionner le butane/propane/GPL dans le mix énergétique à venir.

Le CFBP poursuit en parallèle ses actions de sensibilisation et RV avec pouvoirs publics nationaux, locaux et européens et la société civile (cf. liste RV)

### **Plan de rénovation énergétique des bâtiments**

- Présenté le 24 novembre
- Lancement d'une concertation de fin novembre 2017 à fin janvier 2018
- Objectif de la concertation: définir une stratégie à long terme avec comme horizon commun la neutralité carbone en 2050
- Objectifs du plan: Rénover 500 000 logements par an. Le plan reprend les annonces déjà faites dans le cadre du grand plan d'investissement présenté le 25/09 : 9 milliards € seront consacrés sur 5 ans à la rénovation énergétique et 5 milliards seront alloués au titre du CITE

Via notamment :

- > Refonte du CITE (cf. ci-dessus)
- > Mise en place d'un dispositif de « bonus-malus » visant à récompenser ou taxer les propriétaires envisagée mais pas tranchée

### **Production électrique à partir de propane**

Etude en validation chez Engie

## **2) Au niveau européen/Plan d'action AEGPL**

**Décision :** Le CFBP et ses adhérents ne soutiennent pas la proposition de mener une campagne à l'encontre de la biomasse au niveau des instances européennes.

## **3) Au niveau local**

### **Mesures prises contre les troubles à l'ordre public**

**Objet :** Proposition de courrier à destination des préfetures pour prévenir l'interdiction des bouteilles de gaz

**Contexte :** Depuis l'instauration de l'état d'urgence et pour prévenir les risques d'attentats, il arrive que des mesures d'interdiction de vente de bouteilles de gaz soient prises dans le cadre des mesures de prévention contre les risques de troubles à l'ordre public.

Objectif : anticiper et prévenir l'interdiction de vente de bouteilles de gaz (mesure prise, souvent, sans réaliser les conséquences pour les consommateurs et revendeurs).

Destinataires : préfetures

Décision : le courrier est validé sur le principe sous réserve des modifications évoquées en réunion > remplacer « régulièrement » en précisant la nature exceptionnelle de cette prise de décision. Avant envoi, le courrier sera soumis aux services juridiques.

Le CFBP renvoie le courrier modifié aux membres pour validation auprès des services juridiques le cas échéant.

Note post réunion : Après nouvel échange, la proposition de courrier sera soumis à l'avis du comité directeur.

## Qualité de l'air

- **Feuilles de routes opérationnelles sur la qualité de l'air** pour le 31 mars 2018  
Demande du Ministère de la transition écologique et solidaire  
En complément des PPA.  
Cibles: préfetures de 13 zones ciblées
- **Paris: Plan Climat Air Energie 2018-2030**  
Présentation de 500 mesures pour atteindre la neutralité climatique en 2050  
Mesures envisagées : réaffirmation de l'objectif de sortie de la ville des véhicules diesel en 2024 et essence en 2030 ; réflexion sur la création d'une ZCR et sur la mise en place de tarifs de stationnement différenciés

## 4) RV institutionnels

Cf. ppt.

60 RV à date en 2017.

- RV avec les nouveaux cabinets : Transport, METS, Elysée, Matignon...
- RV avec les pouvoirs publics locaux : DREAL, conseils régionaux, métropole
- RV avec les députés européens
- RV avec la société civile : ONG, think tank

> Actions institutionnelles CFBP : Poursuite Contributions/ RV (cf. § RV du mois)

## **3. Communication**

### 1) « 3 usages »

## Campagne Propane Mon amour

Décision :

Il est décidé de choisir pour l'option 2 qui ouvre à de nouveaux supports BtoB et renforce le plan digital, avec la modification suivante : intégrer dans le plan 2 insertions dans le bâtiment artisanal en remplacement des insertions proposées dans Prévention BTP pour un budget équivalent.

L'option SEO est validée.

Options LinkedIn et région : il est proposé de conserver la proposition de renforcer la campagne BtoB via une campagne marketing de type emailing, mais avec les évolutions suivantes : mener la campagne au niveau national et uniquement auprès des bureaux d'étude.

CFBP : proposer un chiffrage pour un emailing national via BDD Batirama

## Relations Presse/Prise de parole

Résultats : cf. ppt

Prochains sujets/annonces : CITE – Gaz dans les territoires non desservis par le gaz naturel ; Prod élec en fonction des résultats de l'étude

Action CFBP : poursuivre les actions de valorisation auprès des médias

## 2) Mobilité GPL

### Relations Presse/Prise de parole

Résultats : cf. ppt

Prochains sujets/annonces hors baromètres : Prime à la conversion/Fiscalité, Marché, Offre RMgaz

Action CFBP : poursuivre les actions de valorisation auprès des médias

### Campagnes de communication/Opérations/Relations constructeurs/secteur automobile :

Le CFBP présente les actions en cours et à venir et résultats obtenus: cf. ppt.

- Fiat: Opération « GPL au prix de l'essence » > cf. bilan à date.

Chiffrage en cours pour l'extension de l'opération via distribution de flyers.

- Elite Auto: Augmentation des demandes d'informations mais de transformation

- Renault/Dacia : proposition d'opération CFBP/Dacia pour 2018

### Plan 2018

Le CFBP présente le plan d'actions 2018 : cf. ppt

Mondial de l'Auto : En l'état actuel, l'option d'une participation commune avec AFG/GNV est privilégiée. Elle pourra s'accompagner d'actions en partenariat avec les constructeurs le cas échéant.

## 3) Filière

### Congrès AEGPL

En accord avec le comité de direction, le CFBP sera sponsor Platinum du Congrès AEGPL au nom de tous ses membres.

En remplacement de la visibilité offerte dans le package, le CFBP doit proposer d'autres options.

Parmi les idées : un atelier sur le service CFBP consulting pour faire connaître l'offre.

Action Membres : les membres peuvent proposer un point spécifique à mettre en avant au nom de la filière

### Digital

- RS : cf. résultats ppt.

- refonte site web : en cours/présentation

Décision :

- **La tagline du site/visuel en page de tête de la page « bouteille » sont validés.**
- **Les membres proposent de pouvoir d'ajouter une fonctionnalité « partage » pour partager les infographies**
- **Le wording de la page d'accueil sera testé.**

#### 4. BUDGET

Le budget prévisionnel est présenté.

Il s'élève à 581 000 € pour 2018.

Comparé à 2017 :

- Budget digital réduit (refonte des outils digitaux en 2017)
- Dépense exceptionnelle : sponsoring AEGPL : 30K
- GPLc : L'option « haute » d'une participation Mondial (CFBP en propre) a été intégrée : En cas de participation conjointe avec l'AFG, le budget serait réduit de 40K € pour s'établir aux environs de 540K €.

Ce budget est validé par les membres.

